



## FORMATION OBLIGATIONS LEGALES EN MATIERE DE SECURITE



### Objectifs :

Maîtriser les notions des responsabilités civiles et pénales en matière de sécurité et son obligation de résultat pour la sécurité du personnel et la sécurité des bâtiments et chantiers



### Public :

Responsable sécurité, QSE, Superviseur, cadre



### Durée moyenne :

2 jours soit 14 heures



### Programme :

Les principaux textes de loi  
Le code du travail  
La responsabilité civile et pénale du Chef d'établissement et de ses collaborateurs  
Les peines encourues  
Obligations de l'employeur  
La délégation de pouvoirs  
Le CSE et son fonctionnement  
Le délit d'entrave  
La formation obligatoire, les obligations en matière de prévention des risques professionnels  
Les différentes règles applicables en fonction des postes de travail  
Les registres obligatoires  
L'évaluation des risques professionnels  
Document unique  
L'accident du travail et son analyse  
Les obligations liées à la médecine du travail, inspection  
Contrôles et vérifications obligatoires  
Les dispositions du code du travail lié à la construction et à l'aménagement des locaux  
Les actions de formation et habilitation obligatoires du personnel  
Le plan de prévention des entreprises extérieures et l'analyse des risques nouveaux  
Affichage obligatoire

***Mise en place de nombreux travaux sur étude de cas (à définir)***

---

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 94 07451 94 auprès du préfet de région d'Île de France

Sarl au capital de 101 000 €- RCS Paris 510 602 808

**Siège : 41/45 Boulevard Romain Rolland 75014 PARIS**

**Administratif : 79/83 Rue Benoit Malon 94250 GENTILLY**

**Tel : 01.47.40.10.10 - [formation@temis.fr](mailto:formation@temis.fr) - [www.temis-formation.fr](http://www.temis-formation.fr)**

**PARIS - GENTILLY / PARIS - GENNEVILLIERS / LYON - BRON / AIX-EN-PROVENCE /**

**LILLE / STRASBOURG / TOULOUSE / NANTES / BORDEAUX**